

assemblée délibérante et législative. Le Christ-Jésus, il y a longtemps que saint Paul l'a dit, *posuit episcopos regere ecclesiam Dei*. Mais si nous n'avons rien réglé, nous avons peut-être aidé aux futurs règlements et nous avons surtout appris comment il faut faire pour bien suivre ceux qui nous sont tracés. Or, dans un *Congrès Sacerdotal*, comme dans une *Semaine Sociale*, c'est cela qui importe.

Qu'on nous permette enfin de signaler la présence, à notre Congrès de Montréal, de Mgr Lapointe, vicaire-général de Chicoutimi, de M. l'abbé D'Amours, de l'*Action Sociale*, de Québec, de M. l'abbé Cloutier, directeur des *Oeuvres Sociales*, des Trois-Rivières, de Mgr Dugas, de Cohoes, et de M. le curé Triganne, de Southbridge.

Les MM. de Saint-Sulpice, ainsi qu'ils en ont l'habitude depuis le temps de Maisonneuve, ont royalement reçu leurs hôtes. Comme expliquait Monseigneur, eux qui regrettent un peu de se mettre en vacances pour quelques jours en janvier — ce qui est nouveau à Saint-Sulpice — se sont donné l'illusion d'avoir encore leurs élèves pour ces deux jours du Congrès. Tous les congressistes leur en sont restés profondément reconnaissants.

• • •

Le premier travail lu au congrès traitait " de l'apostolat de la communion fréquente et quotidienne chez les adultes ". Le rapporteur, M. l'abbé Payette, curé de Longueuil, rend hommage au zèle des évêques et archevêques de Montréal pour la pratique de la sainte communion. Il rappelle qu'il faut au prêtre du saint ministère, pour porter les fidèles vers l'Eucharistie, une profonde conviction que ses effets sont admirables, un grand zèle dans l'emploi des moyens qui y conduisent et